



Le Fil d'Aunay

EDITO

Chères Aunaises, Chers Aunais,

Je suis heureux de vous annoncer que notre village bénéficiera d'une couverture complète en fibre à partir du 18 décembre 2023 (et non du 21 novembre, comme prévu initialement). Chacun pourra prendre contact avec son fournisseur d'accès internet pour être guidé dans les étapes de raccordement mis à disposition.

Concernant les projets en cours, l'enfouissement des réseaux des hameaux *Le Pré Doucet* et *La Haute Folie* seront terminés à la mi-janvier 2024.

Par ailleurs, notre commune se réjouit d'accueillir de nouveaux habitants qui viennent de s'installer ; nous leur souhaitons la bienvenue.

La fin de l'année 2023 approche, et le bilan sur le plan international reste marqué par des conflits majeurs entraînant la souffrance des populations locales.

En France, le contexte économique difficile fait basculer de plus en plus de nos concitoyens dans la précarité énergétique et alimentaire.

En cette période de Noël, nul ne peut l'oublier. Plus que jamais, nous avons besoin de cohésion sociale, d'esprit civique, de respect et, bien sûr de solidarité.

Les fêtes de la Nativité apportent avec elles des moments de bonheur et de quiétude, c'est ce que j'espère pour tous.

Dès à présent, le Conseil municipal et moi-même vous souhaitons d'heureuses fêtes de fin d'année.

Votre Maire,
Victor Marques

• • •
Samedi 16 Décembre 2023
Rendez-vous à la mairie à 15 h 30

GOUTER DE NOEL
DES ENFANTS ET DES AINES

Distribution du courrier du Père Noël aux enfants et d'une carte-cadeaux aux parents.

Remise d'un ballotin de chocolats aux Aînés présents.

• • •
Dimanche 21 Janvier 2024
Rendez-vous à la mairie à 16 h

VŒUX DU MAIRE
et du Conseil Municipal

Présentation des vœux et partage de la traditionnelle galette des Rois.

SOMMAIRE

• • •

Le Conseil Municipal.....	P2
Vie de la commune.....	P2
Patrimoine	P4
Actualités.....	P5
Biodiversité.....	P6
Informations pratiques.....	P9
Memo.....	P11
Services de la Mairie.....	P12

LE CONSEIL MUNICIPAL

Faute de place dans ce journal, seuls les points de décision figurent dans les résumés des Conseils municipaux ci-dessous. Les comptes rendus officiels complets sont affichés en mairie, consultables sur place et présents sur le site www.mairie.aunay-les-bois.fr

Conseil du 19 octobre 2023

Validation du devis de l'entreprise LEFEVRE des travaux de maçonnerie de l'église pour un montant de 48 665.49€ HT soit 58 398.58€ TTC.

Validation de l'indemnité de gardiennage pour l'abbé Villemain pour un montant de 125,06 € pour 2023 et 126,91€ pour les années suivantes.

Présentation d'un compte rendu d'une rencontre avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'environnement) pour les différentes possibilités d'aménagement et de végétalisation du cimetière.

Il est proposé un aménagement d'un chemin pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Pour la végétalisation, il est préconisé d'effectuer des essais d'un mélange pierre-terre pour favoriser l'ensemencement des herbacés à moindre coût.

Pour Noël

Un ballotin sera offert aux Aînés âgés de 65 ans et plus. Une carte-cadeau sera remise aux familles pour chaque enfant âgé de 0 à 12 ans. Une rencontre sera organisée pour la remise des présents.

Travaux

Monsieur le Maire informe que les travaux d'enfouissement de réseaux électriques et télécom ont débuté à l'Impasse de *La Haute Folie* et à l'Impasse *Le Pré Doucet*.

Assurances

Monsieur le Maire dit qu'une décision de délégation du Maire a été faite pour passer les contrats d'assurance du personnel.

Logements communaux

Monsieur le Maire informe du changement de locataire dans un des logements communaux.

VIE DE LA COMMUNE

Événement

Commémoration du 11 novembre 1918



Précédée d'un café d'accueil pour ceux qui étaient venus, une cérémonie d'hommage aux soldats d'Aunay-les-Bois, morts pour la France s'est déroulée au Monument aux Morts à 10 h en ce 11 novembre 2023.

L'Association des Anciens Combattants qui réunit les communes de Bursard, Essay et Aunay-les-Bois, a procédé à cette

commémoration en présence des maires des trois communes, des membres du Conseil municipal et de quelques habitants d'Aunay. Un moment de silence et de recueillement a été observé en hommage aux victimes civiles et militaires de toutes les guerres.



Un dépôt de gerbe a eu lieu, suivi de la lecture du message adressé par la Secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire, et de celui de l'UFAC (Union Fédérale des Anciens Combattants) traditionnellement lu par un(e) Jeune de la commune.

Le Père Noël répondra personnellement aux enfants qui lui écrivent !

Avec la nuit qui tombe plus vite, les frimas de cette fin d'automne, les magasins qui retentissent des rengaines revisitées et la télévision qui s'est déjà mise aux programmes des festivités, nul doute, le grand moment de Noël approche...

Bien sûr, Noël, est plus que cela. Devenue universelle, cette fête à la fois religieuse et traditionnelle, nous invite, avant tout, à porter la paix, la joie et l'espoir de son message initial autour de nous.

Aunay ne sera pas en reste et sur l'ensemble du territoire de la commune, redoublons d'imagination pour décorer nos maisons ! Rendons les belles et joyeuses, illuminées et rayonnantes. Laissons, le temps de Noël, éclater notre besoin de joie, de gaieté, de rêve.

Soyons d'autant plus imaginatifs que la décoration de nos maisons aidera le Père Noël à trouver notre village !

Sacré Père Noël qui, comme vous le savez déjà, dispose de son propre service postal, et va,

comme les années passées, déposer à côté de la Mairie une boîte aux lettres rouge afin de recevoir le courrier des enfants de la commune d'Aunay les Bois.



Le Père Noël répondra lui-même aux enfants qui lui auront écrit et, comme à son habitude, il nous a assuré que tous les enfants sages découvriront un cadeau le jour de Noël sous leur sapin !!

Alors, les enfants, à vos crayons... et pour patienter avant ce beau jour, venez à la mairie le 16 décembre, pour partager un goûter tous ensemble.

Joyeux Noël à tous !

Carnet

Naissances

Léandre GOURIOU

Augustine et Philomène LEBBE

Mariage

Monsieur Frédéric LASSEUR et

Madame Bénédicte RÉTY

Nouveaux habitants

Monsieur Patrick MENG

Madame Manuela LACROIX

Monsieur Martin LEBBE et

Mme Anne-Louise DUREL

PATRIMOINE

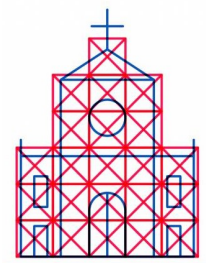
Le regard des français sur les églises et le patrimoine

En tant que fondation reconnue d'utilité publique et important mécène du patrimoine en France, la *Sauvegarde de l'Art Français* a souhaité analyser la vision des Français sur leur patrimoine religieux.

Elle a fait réaliser par l'IFOP un sondage en partenariat avec le magazine *Le Pèlerin*, qui offre un éclairage intéressant sur ce sujet. Les résultats montrent que bien que les églises ne soient pas en tête de liste, elles occupent néanmoins une place significative dans le cœur des Français.

Les récentes annonces du chef de l'État pour l'ouverture d'une souscription nationale pour venir en aide à ce patrimoine en péril trouveront-elles un écho dans la population ?

L'aide que la *Sauvegarde* apporte chaque année à des maires, à des associations et à des propriétaires d'édifice religieux et les nombreuses demandes reçues, prouve en tout état de cause l'importance du chantier à mener pour préserver ce patrimoine commun.



Méthodologie :

L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de 1015 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du 11 au 12 avril 2023.

Résultats de l'enquête en 4 points :

L'ÉLÉMENT DU PATRIMOINE SUSCITANT LE PLUS D'ATTACHEMENT

Les châteaux sont arrivés en tête avec 57% des réponses. Ils devancent ainsi le

petit patrimoine rural (moulins, fours, lavoirs ou fontaines) et les églises qui obtiennent néanmoins, respectivement, 33% des réponses. Il est intéressant de noter que cet attachement n'est pas exclusivement ressenti par les catholiques, contrairement à ce que l'on aurait pu supposer.

LE JUGEMENT SUR L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL RELIGIEUX

Selon le sondage, environ 52% des personnes interrogées estiment que le patrimoine religieux est mal entretenu, voire très mal entretenu pour 13% d'entre elles.

Cette perception semble en partie justifiée pour les églises non protégées. En effet, bien que certaines collectes de fonds réussissent, de nombreuses communes propriétaires d'églises se retrouvent sans ressources ni assistance pour préserver leur patrimoine.

L'INTÉRÊT POUR L'ÉGLISE DU QUARTIER OU DU VILLAGE

Le sondage révèle que 73% des personnes ayant de l'intérêt pour l'église du quartier ou du village, soit 49% de l'échantillon, se déclarent prêtes à soutenir la restauration de leur église ou de leur chapelle.

Dans le contexte de la future campagne de restauration du patrimoine religieux par l'État, ce soutien populaire est essentiel. Sensibiliser et mobiliser le public devient une priorité. Les associations du patrimoine jouent un rôle crucial en mettant en avant la valeur de ces églises et en rappelant à tous qu'elles représentent une part essentielle de notre héritage culturel commun.

L'ADHÉSION À L'ACCUEIL DE DIFFÉRENTS PUBLICS ET ÉVÈNEMENTS DANS LES ÉGLISES

L'ouverture à des usages compatibles ou à de nouveaux usages est perçue plutôt positivement, avec toutefois une préférence pour les usages mémoriels ou liés à l'aspect religieux des édifices.

Source : *La Sauvegarde de l'Art Français*

ACTUALITES

Réseau communication



Le réseau fibré est enfin disponible à Aunay-les-Bois. Tout foyer préalablement raccordé à la ligne cuivre de la société Orange pourra être contacté par son fournisseur d'accès internet pour lui proposer le raccordement.

A ce jour, chacun reste libre de se raccorder ou non ; les deux réseaux « co-habiteront » pour l'instant.

Concernant le réseau hertzien (téléphonie mobile), un mât a été installé Route du Mêle, il y a plus d'un an.

Pour l'instant, seule une société a installé son émetteur. Pour ceux qui éprouvent des difficultés de liaison avec leur téléphone portable, n'hésitez pas à relancer vos fournisseurs pour qu'ils viennent eux aussi poser leurs émetteurs.

Un nouveau site internet en cours de réalisation

Créé en 2008, pour relayer les informations de la commune et mettre en valeur notre territoire, le site internet de la commune méritait d'être réactualisé.

Outre un design plus moderne, la nouvelle structure devrait permettre à chacun d'avoir accès plus intuitivement au contenu recherché.

Ce nouveau chantier devrait aboutir à la fin du premier semestre 2024.



Création d'une « cabane à troc »

La commune souhaite mettre en place une *cabane à troc* qui verra le jour entre mars et avril 2024. Elle sera installée dans le local de l'arrêt de bus.

Le principe est identique à celui des *boîtes à livres* qu'on voit fleurir un peu partout dans nos villages : vous prenez un objet et/ou vous en déposez un autre.

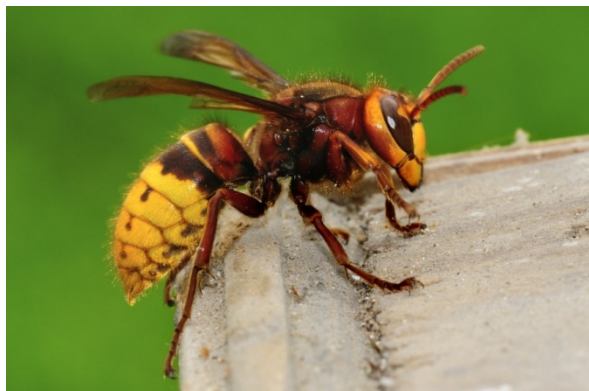
Pour le bon fonctionnement de cette cabane, un règlement sera établi et communiqué à tous, par les voies habituelles.



BIODIVERSITE DANS NOS JARDINS

Découvrir la biodiversité communale

« Notre ami, le frelon d'Europe »



Hissons le drapeau blanc avec notre ami le frelon européen, **il n'est pas un insecte nuisible**. Il ne faut pas le confondre avec son homologue asiatique.

Contrairement à des légendes tenaces, le frelon d'Europe n'attaque pas l'homme, **il est pacifique**.

En fait, une vie de frelon consiste à s'activer jour et nuit pour nourrir une progéniture. En revanche, il peut vite prendre la mouche si une personne se trouve dans le cercle des 5 mètres de son nid ; dans ce cas, mieux vaut vite déguerpir ! **Le venin du frelon n'est pas plus dangereux que celui d'une abeille**, sauf pour les personnes allergiques qui prennent un risque sérieux si elles se font piquer. Le danger n'est pas pire avec un frelon qu'avec une guêpe ou une abeille.

Le frelon a son utilité dans l'entourage de l'homme. **Un nid de frelons peut vous débarrasser d'insectes nuisibles notamment les mouches**. Sur la durée de vie d'un nid, de juin à octobre, les frelons consomment au moins une dizaine de milliers d'insectes. Le frelon d'Europe n'a pas l'habitude de chasser les abeilles ; il préfère les proies plus faciles à attraper.

La reine frelon sort de sa cachette vers fin avril. Elle cherchera courant mai à trouver un lieu adéquat pour faire son nid. Alors très curieuse, elle peut rentrer dans la maison. Pas de panique : laisser une fenêtre ouverte et elle partira très vite. Soyez vigilant qu'elle ne

s'installe pas près de votre maison pour éviter d'avoir une colonie de frelons à votre porte.

Une fois son nid partiellement maçonné et parfaitement isolé avec de la fibre de bois, elle pourra pondre ses premiers œufs pour créer ses ouvrières.



Crédit photo : www.alamy.com

Ces dernières auront pour rôle d'aller chasser des insectes qu'elles transformeront en viande hachée. Elles ramèneront cette pitance protéinée aux jeunes larves.

Contrairement aux guêpes, elles ne s'intéressent pas au pot de confiture ou à ce qui se trouve dans vos assiettes. De juin à septembre, le nid gagnera en volume pour prendre la forme d'un gros ballon, situé le plus souvent à hauteur d'arbre.



Le mâle, dépourvu d'aiguillon, est reconnaissable à ses antennes en forme de cornes de bouquetin.

En septembre, la reine fabrique de futures reines ainsi que des mâles reconnaissables à ses antennes courbées comme des cornes de bouquetins. Ils sont dépourvus d'aiguillons, ils ne piquent pas ! Ils féconderont les reines qui feront leur nid après l'hiver. Fin octobre, le nid est déserté, la reine « mère » a été tuée par ses ouvrières. Durant l'hiver, un très grand nombre de frelons servira de repas aux rongeurs et oiseaux.

Notre frelon local d'Europe est reconnaissable à sa couleur jaune et à ses pattes rousses. Quant au frelon asiatique, aussi appelé le frelon noir de par sa couleur, il a des pattes jaunes. Il est ainsi facile de les distinguer. **Le frelon d'Europe est utile dans notre écosystème.** Il est donc inutile de sortir des pièges à frelons qui vont tuer autant de frelons d'Europe que de frelons asiatiques.

Le frelon d'Europe n'est pas agressif même lorsqu'il rentre dans une maison la nuit car il est attiré par les lumières. Il ne cherchera pas à piquer ; il faut juste le laisser repartir en éteignant les lumières intérieures.

7 règles d'or de cohabitation avec nos amis les frelons :

Si vous pénétrez dans les cinq mètres d'un nid, restez calme et silencieux. Ils peuvent venir vous voir car ils sont curieux. Ils sont bruyants par le ronflement de leurs ailes mais pas de panique, le frelon n'attaque que si le danger pour le nid est réel.

Ne jamais secouer un nid ou le faire vibrer car cela déclencherait la panique parmi les frelons.

Pas de gestes brusques, si l'un approche de vos oreilles, n'agitez pas les bras.

Ne pas se mettre devant l'entrée du nid, c'est un stationnement interdit !

Evitez maquillage et parfum si vous vous en approchez.

Ne pas respirer sur les frelons, le CO2 expiré les renseigne sur la présence d'un prédateur.

*Anne-Laure et Frédéric BUSNEL
Sources : La Hulotte n°92-94-95*

Le Parc Normandie-Maine obtient le label Géoparc Mondial Unesco



*Conférence Internationale des Géoparcs mondiaux Unesco
Géoparc©PNRNM*

Fort de nombreuses actions engagées en ce sens, le Parc Normandie-Maine a décidé en 2018 de s'engager dans une démarche de labellisation Géoparc mondial Unesco de son territoire. Cette démarche longue a abouti en septembre 2023 par l'avis favorable du conseil exécutif des Géoparcs.

Le label Géoparc mondial UNESCO est attribué par l'UNESCO et le réseau mondial des Géoparcs à un territoire présentant un patrimoine géologique remarquable. Il valorise une démarche ambitieuse portée par un territoire et tous ses représentants (élus, associations, habitants...).

Un Géoparc ne porte pas uniquement sur la géologie. Son action s'appuie sur trois piliers : la préservation des patrimoines, la sensibilisation des publics et le développement local qui met en lumière cet héritage.

Bien que le conseil exécutif des Géoparcs mondiaux soit souverain dans cette décision, celle-ci doit encore être soumise au vote de la session plénière de l'Unesco en avril 2024 afin de la rendre effective. A compter de cette date, le Parc recevra le courrier officiel de labellisation du territoire en Géoparc mondial Unesco. Ce label est attribué pour 4 ans au

terme desquels le Parc et Géoparc devra rédiger un rapport d'avancement pour conserver le label.

Qu'est-ce que ça va changer ?

L'octroi d'un label Unesco contribuera nécessairement à l'essor de l'attractivité du territoire tant pour les habitants, que pour les touristes. Il contribuera ainsi à son développement économique. C'est aussi une fierté d'obtenir une reconnaissance internationale des patrimoines naturel, culturel et immatériel du territoire. Cette reconnaissance amplifiera d'autant la dynamique engagée avec tous les acteurs dans la construction commune d'un territoire de résilience face au changement climatique et à l'extinction de la biodiversité.

Le programme d'aide à la plantation de haies bocagères du Parc et Géoparc Normandie-Maine

Depuis 2018, le Parc naturel régional Normandie-Maine porte un programme d'aide à la plantation de haies bocagères à destination de tous les agriculteurs, particuliers, associations et collectivités sur son territoire. Plus de 83 km ont ainsi été plantés dans ce cadre entre 2018 et 2022.

Le but est de reconstituer le bocage du Parc qui a beaucoup décliné ces dernières années : sur Aunay-les-Bois, la densité bocagère n'est plus que de 63 m/ha en 2020 alors qu'elle était de 97 m/ha en 1945. Le nombre de kilomètres de haies est passé de 83 km en 1945 à 54 km en 2020 (moins 29 km, soit moins 35 %).

Or, les haies présentent de nombreux avantages : délimitation naturelle de parcelles, brise-vent, abri pour le bétail, régulation des écoulements hydrauliques, protection des sols de l'érosion, fertilisation du sol, production de bois et de fourrage, stockage de carbone, réservoir de biodiversité, continuités écologiques, amélioration du cadre de vie pour les habitants et les touristes. Les haies bocagères sont ainsi une des réponses au changement climatique et à la perte de biodiversité.

C'est pourquoi, le Parc propose une aide de 80 % et organise les travaux chez les personnes qui souhaitent planter de nouvelles haies bocagères, avec des essences locales, dont une partie porte la marque Végétal local, qui garantit que les graines ont été récoltées en milieu naturel dans leur région d'origine (Massif armoricain en l'occurrence). Les arbres sont ainsi plus adaptés au sol et au climat de

L'obtention du label va permettre au Parc d'intégrer pleinement le réseau des 195 Géoparcs mondiaux Unesco répartis dans 48 pays. Le Parc et Géoparc Normandie-Maine participera donc à partir de 2024 aux réunions et travaux du réseau mondial, européen et national. Ces actions nourriront d'autant plus les engagements de la nouvelle charte 2024 – 2039 du Parc naturel régional dont le renouvellement est en cours de finalisation.

Et ensuite ?

Durant ces prochaines années, le Parc et Géoparc Normandie-Maine poursuivra donc la dynamique engagée avec les partenaires à travers de nombreuses actions de promotion et de valorisation des richesses de notre territoire pour conserver cette reconnaissance mondiale.

leur lieu d'implantation. Les haies sont composées de plants de différentes tailles afin de varier leurs bénéfices :

- Arbres de haut-jet : châtaignier, chêne, érable plane, noyer,
- Arbres intermédiaires : bouleau, charme, érable champêtre, saule blanc, sorbier, tilleul,
- Arbustes : cornouiller, houx, néflier, noisetier, orme, saule, sureau, troène et viorne.



©PNRNM, Plantation de haies à Aunay-les-Bois

Durant l'hiver 2022-2023, 546 ml de haies bocagères ont été plantés chez un particulier d'Aunay-les-Bois et sur un terrain communal. Ce programme sera reconduit dans les années à venir, n'hésitez pas à réfléchir à vos prochaines plantations !

Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)

Depuis 2021 et jusqu'à l'été 2023, Aunay-les-Bois, comme dix autres communes de la Vallée de la Haute Sarthe, a bénéficié de l'accompagnement du Parc Naturel Régional et Géoparc Normandie-Maine pour l'animation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). (cf *Le Fil d'Aunay* n°28- juillet 2023).

Aujourd'hui le bilan de cet atlas, à l'échelle de notre commune est disponible sur le site du Parc Normandie-Maine et sur celui de la mairie d'Aunay-les-Bois.

Pour rappel, dans le cadre de cet ABC plusieurs types d'actions ont été mises en place :

- des inventaires naturalistes ont été réalisés pour recenser la biodiversité présente sur notre commune : 23 espèces de mammifères (dont 9 espèces de chauves-souris) ont été observées, 12 espèces de reptiles et amphibiens et également 97 espèces d'oiseaux.

- une étude sociologique a permis de sonder les habitants du territoire de l'ABC pour mieux comprendre leur vision de la nature qui les entoure. Le but étant alors de pouvoir fournir aux communes un travail croisant les enjeux

de la biodiversité (issus des inventaires) et les perceptions humaines.

- les actions avec et auprès des citoyens constituaient un axe fort de cet ABC. Ateliers, sorties nature, conférence ou encore projets scolaires, les animations menées sur le territoire de votre ABC ont réunis un total de plus 1 350 participants.



Chiffres ABC Aunay-les-Bois ©PNRNM

INFOS PRATIQUES

Travaux

Construire sans permis ou sans déclaration préalable, c'est s'exposer à des sanctions ; amendes, remise en l'état des lieux ou démolition de la construction.

Quelles sont les formalités à accomplir et dans quels cas ?

Déposer un permis de construire :

Pour toute construction neuve ou extension d'un bâtiment existant portant sur une surface supérieure à 20m², le permis de construire est nécessaire.

L'intervention d'un architecte est obligatoire pour toute construction ou extension atteignant 150 m² en totalité ainsi que pour tout projet déposé par une personne morale.

Déposer un permis d'aménager :

Le Permis d'Aménager devra être déposé notamment pour les lotissements qui créent plus de deux lots et lorsqu'ils prévoient la réalisation de voies ou espaces communs.

Déclaration préalable :

Pour une modification de façade ou de toiture, un ravalement de façades, une ouverture de fenêtre, une construction de clôture, de piscine, de balcon mais aussi les divisions de terrains ou encore la création d'une pièce d'habitation supplémentaire n'excédant pas 20 m².

Déposer un permis de démolir :

Pour toute démolition, partielle ou totale, ce document est exigé pour les parcelles situées dans le périmètre soumis à l'architecte des bâtiments de France.

Demander un certificat d'urbanisme:

Le CU de type A renseigne sur le droit de l'urbanisme applicable sur un terrain ; le CU de type B indique si une opération projetée est réalisable.

Pour plus de détails :

www.aunay-les-bois.fr/environnement/le-code-de-l-urbanisme

Nids de frelons asiatiques

Lorsque vous découvrez un nid de frelons asiatiques, n'essayez pas de le détruire vous-même.

Faites votre déclaration sur la plateforme départementale : www.frelonasiatique61.fr

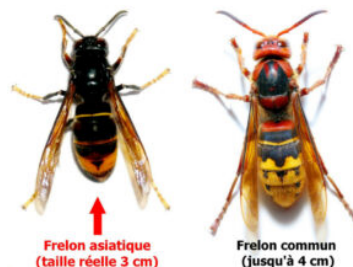
ou contacter le 02 33 80 38 22 pour le faire détruire et recevoir une prise en charge.

Cette démarche garantit l'intervention d'une entreprise ayant signé la charte des bonnes pratiques de destruction et utilisant des produits et méthodes d'élimination respectueux de l'environnement. En passant par cette plateforme, le Département de l'Orne participe à hauteur de 33 % à la destruction du nid de frelons asiatiques. Et la commune prend à sa charge 30 % du coût total plafonné à 30 €.

Comment reconnaître un frelon asiatique ?

Le frelon asiatique est facilement identifiable : plus foncé, il présente des marques orange sur la face et les derniers segments de l'abdomen.

Sa tête est noire, sa face jaune orangé et ses pattes jaunes à l'extrémité. Mesurant environ 2 à 3 cm, il est plus petit que le frelon européen, à la robe jaune rayée de noir.



Aunay-les-Bois est sur Intra Muros

La CDC Vallée de la Haute Sarthe a choisi l'application Intra Muros, application mobile d'information pour **informer**, **alerter** et **faire participer** les administrés à la vie locale.

Pour y accéder, il suffit de télécharger l'application disponible sur Google Play et App Store.

Une question logement ? Pensez à l'ADIL

Les juristes de l'Association Départementale d'Information sur le Logement délivrent gratuitement et en toute neutralité des informations juridiques, financières et fiscales en matière de logement.

L'ADIL peut être consultée notamment sur les sujets suivants : rapports locatifs, accession-construction, fiscalité, amélioration de l'habitat, relations de voisinage, copropriété...

L'ADIL est ouverte à tous publics : particuliers, collectivités, professionnels...



88 rue Saint Blaise-Alençon
Tél : 02 33 32 94 76
Email : adil61@wanadoo.fr
www.adil61.org

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

La CC de la Vallée de la Haute Sarthe a lancé une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour les propriétaires de logements privés qui souhaitent réaliser des travaux dans leur logement en proposant des aides financières, et en les accompagnant techniquement et administrativement.

Cette opération concerne les travaux d'économie d'énergie, d'adaptation à la perte d'autonomie, la lutte contre l'habitat indigne, la préservation du patrimoine.

La CC de la Vallée de la Haute Sarthe a missionné l'association SOLIHA Territoires en Normandie pour accueillir les bénéficiaires lors de permanences sur rendez-vous :

Chaque 1er mercredi matin du mois au Méle-sur-Sarthe, à la mairie,
21, rue de Libcany, 61170 Le Méle-sur-Sarthe.

Chaque 3ème vendredi matin du mois à Courtomer, à la mairie,
1, place Saint-Lhomer, 61390 Courtomer.

Information personnalisée et gratuite : Tél : 02 31 86 70 50 – contact@solihanormandie.fr

MEMO

Déchetterie

La carte d'accès aux déchetteries intercommunales 2023-2024 est disponible en mairie, aux horaires habituels d'ouverture, pour tous ceux qui ont acquitté leur taxe d'ordures ménagères.

Nuisances sonores – Rappel

Rappel des horaires, régis par arrêté préfectoral, pour l'utilisation d'outils ou appareils susceptibles de créer une gêne pour le voisinage :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,

- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

De même, les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre, de jour comme de nuit, toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants du voisinage.

Réglementation – Rappel

Le brûlage des déchets végétaux est interdit (arrêté n°2350-22-00087)



L'Arrêté préfectoral du 6 octobre 2022 annule et remplace celui du 11 juillet 2016. Il interdit désormais le brûlage des déchets végétaux à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels.

Par dérogation, seuls sont autorisés les brûlages liés aux activités forestières et agricoles en dehors des périodes d'interdiction. Toute infraction expose les contrevenants à deux ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.

L'arrêté est disponible sur le site de la mairie :

www.aunay-les-bois.fr/environnement

Vidange de fosses septiques – Livraison de fuel

Afin d'obtenir de meilleures conditions tarifaires, un groupement des commandes est organisé. Ceux qui le souhaitent peuvent s'inscrire auprès de :

Catherine Marques : tél. 02 33 27 77 07

email : cathmarques@orange.fr





BONNES FETES DE FIN D'ANNEE A TOUS

La mairie sera fermée du samedi 23 décembre 2023 au 7 janvier 2024 inclus

Journal municipal réalisé par la Commission Communication, sous la responsabilité du Maire

Les services de la Mairie

Mairie d'Aunay-les-Bois – 13 rue du Baron Jean d'Aunay – 61500 AUNAY LES BOIS
Tél : 02 33 27 48 69 – email : mairie.aunay-les-bois@wanadoo.fr – www.aunay-les-bois.fr

SECRETARIAT DE MAIRIE

Renseignements ou demandes de documents officiels
Ouverture le lundi de 10 h à 12 h – le jeudi de 16 h à 18 h

PERMANENCE DU MAIRE

Sur rendez-vous – Tél : 06 77 94 11 44

EN CAS D'URGENCE

Appeler le Maire – Tél : 02 33 27 77 07 ou Port : 06 77 94 11 44